



# NOTE DE CAMPAGNE

## Campagne 2025-2026

26/08/2025

### IV. 2 – Modalités et délais/dates limite des différentes déclarations **OBLIGATOIRES**

Formalités	A Saisir sur	Modalités (plus de détails pratiques dans le tutoriel sur la plateforme déclarative)	DATES / DELAIS
<b>VIGNOBLE :</b>  <b>Déclaration Préalable d'Affectation Parcellaire (DPAP)</b>	<b>Mon Minervois / « MON PARCELLAIRE »</b>	<p>Vos engagements pour 2028 sont reconduits à l'identique par défaut. Pour modifier l'engagement d'une parcelle : l'ouvrir en double-cliquant / « Production 2028 » → sélectionner le nouveau statut de la parcelle – Enregistrer</p> <p><b>Quand toutes les modifications sont saisies : Cliquer sur « Faire la DPAP » dans le tableau de bord.</b></p> <p><b>Pour vos mises à jour 2026 et 2027, contactez-nous.</b></p> <p>Δ Penser à déclarer les parcelles irrigables, les % de manquants, les vignes conduites en AB</p> <p>Pour les apporteurs multiples, penser à attribuer vos parcelles aux caves concernées (dans les paramètres de la parcelle : cave de rattachement)</p>	<b>Accessible au 15 novembre 2025</b>  <b>ET AVANT le 31 Mars 2026</b>
<b>RECOLTE :</b>  <b>Déclaration de Récolte (DR)</b>	<b>Portail Vendanges des Douanes</b>		<b>Avant le 10 décembre 2025 ET avant toute DREV</b>
<b>Déclaration de Revendication (DREV)</b>	<b>Mon Minervois / « MES REVENDICATIONS »</b>	<p>« Nouvelle revendication » et suivez les étapes.</p> <p>Δ Une seule DREV partielle est possible (dans le cas d'une anticipation pour les vins blancs et/ou rosés)</p>	<b>Avant le 31 Mai 2026</b> <b>OU avant toute transaction vrac / conditionnement</b>
<b>COMMERCE :</b>  <b>Déclaration de transaction VRAC ou d'expédition hors du territoire</b>	<b>Depuis le 31/08/25 : contrats VRAC sur DECLAVITI</b>	<p><b>Ce contrat vaut déclaration de transaction vrac.</b></p> <p>Vous pourrez retrouver les informations concernant cette transaction, transmises automatiquement, sur la plateforme Mon Minervois / Conditionnement &amp; transactions.</p> <p>Δ Au moment de votre DRM : vos contrats DECLAVITI sont bien de nouveau accessibles pour enregistrer vos sorties Minervois.</p>	<b>A minima 10 jours avant RETRAISON</b>
<b>Déclaration de mise sous CONDITIONNEMENT</b>	<b>Mon Minervois</b>	<p>Onglet MES CONDITIONNEMENTS &amp; TRANSACTIONS / Ajouter / Compléter les champs et notamment les identifiants du lot (N° de lot ET nom de cuvée)</p>	<b>10 jours maxi après le conditionnement</b>



# NOTE DE CAMPAGNE

## Campagne 2025-2026

26/08/2025

<b>AUTRE DECLA :</b> <b>Déclaration de déclassement vers vins sans IG</b>	<b>Mon Minervois</b>	Onglet MES REPLIS & DECLASSEMENTS / « Ajouter » / Complétez / « Enregistrer »	<b>7 jours maxi après le déclassement.</b>
<b>Déclaration de repli en Languedoc</b>	<b>Formulaire à demander à l'ODG</b>	Imprimé à nous retourner : après visa, nous transmettrons à LRO et à l'ODG Languedoc. <i>Δ Pour replier en Languedoc, il est nécessaire d'être habilité pour cette appellation.</i> <i>Δ Par ailleurs, les volumes repliés sont systématiquement contrôlés par LRO.</i>	<b>Au plus tôt et au moins 7 jours avant le repli</b>

**Pensez également à nous signaler toute modification pour votre entreprise : de nom et/ou raison sociale, de n° SIRET/CVI, de coordonnées.**